



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

services de la Présidence

Question écrite n° 74494

Texte de la question

M. René Dosière rappelle à M. le ministre chargé de l'industrie que, dans le cadre de la consolidation, à partir de 2008, du budget de la présidence de la République, une convention de mise à disposition de personnels et de moyens entre France Télécom et les services de la présidence a été signée. Il souhaite obtenir les précisions suivantes pour chacune des années 2008 et 2009 : nombre de personnes mises à disposition ; coût global (indemnités et charges sociales comprises) de ces mises à disposition ; montant des sommes effectivement remboursées au 31 décembre de chaque année.

Texte de la réponse

En 2008, huit agents (deux cadres, quatre agents de maîtrise et deux collaborateurs) de France Télécom ont été mis à disposition de la présidence de la République sur des emplois administratifs, pour un montant facturé de 448 663 EUR. Un agent (collaborateur) a fait valoir ses droits à la retraite au mois d'avril 2008. Huit agents (trois collaborateurs, trois agents de maîtrise et deux cadres) de France Télécom ont été mis à disposition de la présidence de la République en 2009 sur des emplois administratifs, pour un montant facturé de 370 550 EUR (charges sociales comprises). Deux agents (1 collaborateur et 1 agent de maîtrise) ont réintégré France Télécom en avril et septembre 2009.

Données clés

Auteur : [M. René Dosière](#)

Circonscription : Aisne (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74494

Rubrique : État

Ministère interrogé : Industrie

Ministère attributaire : Industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 mars 2010, page 3249

Réponse publiée le : 7 septembre 2010, page 9737